

◀ Communiqué de la Fédération SUD éducation ▶

Violences policières : SUD éducation dénonce les atteintes à la liberté de manifester

Le 23 mars, Geneviève Legay, 74 ans, porte-parole d'ATTAC des Alpes-Maritime a été grièvement blessée à la tête lors d'une charge de police.

SUD éducation lui affirme son entier soutien. À l'image de ce que les élèves ont vécu en décembre aux portes des lycées ou plus récemment des personnels qui bloquaient le rectorat de Toulouse la semaine dernière, Geneviève Legay et ses camarades blessé-e-s ont été les victimes de la doctrine violente et répressive de maintien de l'ordre du gouvernement qui semble prêt à tout pour décourager les manifestant-e-s d'occuper la rue pour protester contre une politique anti-sociale largement rejetée par la population.

Le gouvernement continue de justifier les pires violences de la police au nom du maintien de son ordre.

SUD éducation dénonce fermement la violence de la répression policière qui provoque des dommages irréversibles (éborgnement, diminution de l'acuité visuelle, surdité, diminution de l'acuité auditive, amputations, etc.)

SUD éducation exige l'arrêt immédiat de cette politique et de ces répressions judiciaires et policières

SUD éducation dénonce la pénalisation de la participation à un rassemblement.

Le gouvernement doit cesser immédiatement d'attaquer et d'agresser les manifestant-e-s. Le droit d'expression, de réunion et de mobilisation doit être garanti à tous et à toutes.

Avec l'Union syndicale Solidaires, membre fondatrice d'ATTAC, SUD éducation continuera à dénoncer les entraves au droit de manifester et toutes les formes de violences policières qui visent à faire taire le mouvement social.

SUD éducation revendique :

le retrait du projet de loi « anti-manifestation » ;

l'abandon des poursuites à l'encontre des victimes de la répression policière et leur indemnisation ;

l'interdiction des armes mutilantes (LBD 40, grenades de désencerclement...) ;

l'arrêt et la fin de l'impunité des violences policières .